CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1428 **Valable du 26/08/2025 au 25/08/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/2000
Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Dénomination sociale : ENTREPRISE DAVID

16 RUE DE L'AUTAN
11320 LABASTIDE-D'ANJOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE 701950065

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 701 950 065 00014
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 9204752

Assurance Responsabilité travaux :
AXA FRANCE IARD 4250244004

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA FRANCE IARD 4250244004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 04 68 60 10 16 **Fax :**
Portable : 0607412289
Responsabilité légale : HOLDING GLIPEJ (882 430 473)
GRÜN OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL / GUISARD LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : GRÜN OLIVIER

Site internet : www.davidsa.fr
E-mail : entreprise-david@davidsa.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	27	EFF3	4 483 858	CA6
Dans l'activité	3	EFF1	4 987	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 10/01/2024	26/08/2025	25/08/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 04/06/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025